GRANGERMONT
POINTS INFOS

MAIRIE

6 rue de l'École
45390 Grangermont

Tél. : 02.38.39.10.55
mairie.grangermont@wanadoo.fr

Mardi de 15h30 à 18h30
Vendredi de 9h30 à 11h30
Ou sur rendez-vous

Spéciales élections municipales

Pour rappel, les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars pour le premier tour et, si nécessaire, le dimanche 22 mars pour le second tour.

Les lois du 21 mai 2025 (n°2025-443 organique et n°2025-444 ordinaire) ont profondément modifié le mode de scrutin des élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Quelles sont ces nouvelles modalités ?

Fin du scrutin majoritaire plurinominal avec panachage

- Jusqu'à présent, dans les petites communes, le vote se faisait selon un scrutin majoritaire plurinominal. Les électeurs pouvaient rayer ou ajouter des noms sur les bulletins : c'était le panachage
- À partir de mars 2026, ce mode de scrutin disparaît. Le vote se fera obligatoirement pour une liste complète et bloquée, sans possibilité de modification.

Important : toute rature, ajout de nom ou modification de l'ordre de la liste rendra le bulletin nul.

Pour notre commune, le nombre légal de candidats est fixé à 11 avec une tolérance de +/- deux candidats, soit 9 où 13 candidats.

Les bulletins de vote des listes seront à votre disposition au bureau de vote le dimanche 15 mars.